

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

—
**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

—
CANTON DE ROYAN

—
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST 90-106

L'An mil neuf cent quatre vingt dix le VINGT DEUX OCTOBRE à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance
publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT Henri, Premier Adjoint.

DATE DE CONVOCATION

12 OCTOBRE 1990

DATE D'AFFICHAGE

12 OCTOBRE 1990

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, Premier Adjoint, HUGENDOBLER,
CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN Adjoints.
MM. ALCHEP, BARON, Mle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU,
DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, MONNARD, Mme PELTIER, MM. REVOLAT,
SABATHIER, TAP Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme PARROU par M. LE GUEUT

M. LACOTTE par M. BARON

ABSENTS EXCUSES : MM. MOST, Maire, QUENTIN, MOULINEAU, MARCONI

ABSENTS : Mme LISION , MM. ALONSO, BARRIERE, COASSIN

—
Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 22
Nombre de Votants : 24

Monsieur ALCHEP a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE MAISONFORT.

VOTE : UNANIMITE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de M. le Rapporteur,

VU le projet de dossier d'appel d'offres ouvert, relatif à l'aménagement de la ROUTE DE MAISONFORT pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle, présenté par les Services Techniques,

VU l'avis de la Commission des Travaux du 19 Octobre 1990,

DECIDE :

- d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert, relatif à l'aménagement de la ROUTE DE MAISONFORT pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle, établi en application des articles 295 à 300 du Code des Marchés Publics.

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues par la Commission d'Ouverture des Plis.

- d'imputer la dépense correspondante au Chapitre 901.10 Article 233.001 du budget.

Fait les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre
MM. les Membres présents

Pour extrait conforme
Pour le Maire
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort
le 2 Novembre 1990
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint